

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BEREHEL, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-105

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 12

TOURISME SITE DU BOTRAI (SAINT-TRIMOEL) – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LAUREAT
--

Les 28 novembre 2023 et 20 février 2024, le Conseil communautaire a pris diverses décisions concernant le site du Botrai et notamment :

- Le lancement d'une étude d'opportunité sur l'avenir du site,
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reprise du site,
- La fermeture du site pour la saison 2024.

L'AMI pour la reprise du Botrai a été diffusé sur le mois de mars 2024. Lamballe Terre & Mer a réceptionné 8 dossiers de candidatures. Tous les porteurs de projets ont été conviés pour présenter leurs projets. Les auditions se sont tenues entre le 22 au 26 avril 2024. Le jury composé de trois vice-présidents de Lamballe Terre & Mer, de Mme la Maire de Saint-Trimoël et de deux membres de l'association Rich'ESS ont pu questionner les projets présentés, leur solidité, et l'ambition des personnes ayant candidatées. Les profils des projets présentés ont été divers :

- Reprise et développement de la ferme pédagogique,
- Reprise de la ferme pédagogique adossée à un projet médico-social,
- Reprise de la ferme pédagogique adossée à un programme d'insertion,
- Reprise de la ferme pédagogique adossée à un projet équestre.

A l'issue de ces auditions, le jury sur la base d'une grille d'analyse (respect des objectifs de l'AMI, prise en compte des spécificités du site, ancrage territorial, capacité entrepreneuriale de reprise, modèle économique) a sélectionné trois profils, qui ont été reçus en seconde audition le 14 mai 2024.

Sur les trois dossiers proposés, le projet, porté Madame Tiffany GIRODON et Monsieur Alexandre FAURE, a retenu l'attention du jury. Le dossier présenté garantit la reprise de la ferme pédagogique ouverte à tous les publics et le développement d'un accueil pédopsychiatrique (LDVA : Lieu De Vie d'Accueil) pour des jeunes adolescents en accueil de jour dans un premier temps, puis en résidence dans un second temps. Les lauréats vont être accompagnés par l'association Rich'ESS dans le courant de ce second semestre 2024 pour assurer une reprise effective et stabilisée du site au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil communautaire sera amené à statuer sur les conditions d'occupation du site et les moyens transmis, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif entre Lamballe Terre & Mer et la structure juridique à créer par les lauréats.

Vu les délibérations :

- n°2023-200 du 28 novembre 2023, acceptant de mettre un terme à la délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement du Botrai, confiée à la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, au 31 mars 2024 et approuvant l'étude d'opportunité dans la volonté de transmettre la ferme du Botrai à un privé ou une association,
- n°2024-011 du 20 février 2024, validant l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la reprise du site, autorisation le lancement des travaux de sécurisation du site dans le cadre de l'enveloppe inscrite au PPI et validant la fermeture du site pour la saison 2024,

Considérant :

- La publication au 1^{er} mars 2024 avec un dépôt des dossiers pour le 31 mars 2024,
- Les 8 dossiers déposés et l'audition des candidats,
- Le projet retenu par le jury,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire

- VALIDE le projet porté par Madame Tiffany GIRODON et Monsieur Alexandre FAURE, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la reprise du site du Botrai,
- VALIDE la continuité de l'accompagnement de l'association Rich'ESS sur ce dossier,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 3 – Mme MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. HERCOUËT

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **16 JUIL. 2024**

Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 JUIL. 2024**

De la publication le

16 JUIL. 2024


Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale